

**Avis n° 2021/01-11  
relatif à l'accréditation de  
l'École spéciale militaire de Saint-Cyr  
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement et École

**École spéciale militaire de Saint-Cyr**

Établissement : Public  
Nom d'usage : Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan  
Acronyme : ESM Saint-Cyr  
Académie : Rennes  
Sites de l'école : Guer

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2014/02-03

Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École spéciale militaire de Saint-Cyr,
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Alain MORETTO (membre de la CTI, co-rapporteur), Marc BRUGIERE (expert auprès de la CTI), Bernard MASSEREY (expert international auprès de la CTI), Charles PALMIE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	Maximale

**Cet avis s'accompagne d'une injonction : l'École établira un rapport de mise en œuvre des recommandations ci-dessous relatives à la délimitation du périmètre de la formation ingénieur, la structuration de l'ensemble des syllabus et l'intégration des conditions d'obtention du diplôme dans le règlement de notation. Ce document est à transmettre le 15**

juillet 2021 au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école et l'institution :**

- Rendre plus attractif le site internet.

**Pour la formation :**

- Délimiter de façon explicite le périmètre du cycle ingénieur ;
- Maîtriser le volume horaire de la formation pour permettre un travail personnel autonome et le rendre compatible avec R&O ;
- Compléter et structurer de façon systématique le syllabus pour chaque enseignement ;
- Décrire explicitement les conditions d'obtention du diplôme dans le règlement de notation ;
- Renforcer la participation des entreprises dans le Conseil de perfectionnement ;
- Augmenter le taux de féminisation de la population étudiante ;
- Rendre anonymes les réponses des élèves-officiers lors des enquêtes sur leur formation ;
- Mettre en place un système permettant d'identifier les compétences spécifiques d'ingénieur utiles en seconde partie de carrière.

L'intégralité des recommandations fera l'objet d'un rapport intermédiaire à transmettre le **15 décembre 2023**, à la même adresse numérique et selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe *supra*.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON